Envoyé en préfecture le 13/01/2023 Reçu en préfecture le 13/01/2023

Affiché le

ID: 005-210500658-20230110-20230110_8A-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 10 janvier, à 20h30, le Conseil municipal de la commune de GUILLESTRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Christine PORTEVIN, Maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 3 octobre 2023

Nombre de conseillers : en exercice 19 - présents 15 - votants 19

Présents : ARMANDIE Jean-Pierre - BELLEVILLE Patricia - BERARD Maxime - CHIAPPONI Marina - COURT Sylvie - DEJY Guillaume - DU PONTAVICE Quentin - FEUILLASSIER Stéphanie - FEUTRIER Lucie - GRANDGAUD Sélim-Thomas - HAUBER-IMBERT Isabelle - LANOE Loïc - MOULIN Dominique - PICHET Catherine - PORTEVIN Christine

Absents:/

Pouvoirs de:

CERBINO-BARBEROUX Sylvie à DEJY Guillaume

CHARPIOT François à BERARD Maxime FIORONI Stéphane à PORTEVIN Christine GARCIN Aurélien à FEUTRIER Lucie

Secrétaire de séance : Maxime BERARD

OBJET: TARIFS 2023

N°20230110-08

Rapporteur : Mme Le Maire

Annexe : Grille tarifaire 2023

Synthèse et exposé des motifs

Il est rappelé au conseil que la commune de Guillestre dispose de nombreuses grilles tarifaires selon la nature des prestations proposées : occupation domaine public, entrées piscines, tarif cantine, abonnement bibliothèque, location de salle...Ces tarifs suivaient pour certains une actualisation des prix selon l'évolution des indices des prix à la consommation et pour d'autres non.

Ainsi il est apparu nécessaire de les actualiser pour offrir une meilleure lisibilité et cohérence. Selon les types de tarifs, leurs entrées en vigueur seront différentes afin que les services aient le temps d'informer les administrés.

Envoyé en préfecture le 13/01/2023

Reçu en préfecture le 13/01/2023

Affiché le

ID: 005-210500658-20230110-20230110_8A-DE

Madame le Maire ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente,

VU les conclusions de la réunion spécifique sur les tarifs du 5 décembre 2022 ;

VU la grille tarifaire annexée à la présente délibération ;

VU l'avis du bureau en date du 2 janvier 2023;

CONSIDERANT l'intérêt d'harmoniser et de simplifier les différents tarifs appliqués sur Guillestre.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

- APPROUVE la grille tarifaire annexée à la présente ;
- ACTE les dates d'entrée en vigueur suivantes selon le tableau ci-dessous :

Nature de tarif	Date entrée en vigueur
Occupation domaine public	1 ^{er} janvier 2023
Location de salles	1er janvier 2023
Location salle du Queyron	1 ^{er} janvier 2023
Abonnement bibliothèque	1 ^{er} sept 2023
Entrée Piscine	1 ^{er} juin 2023
Tarif jeunesse – Centre de loisirs	1 ^{er} juillet 2023
Tarif jeunesse – cantine/garderie	1 ^{er} septembre 2023
Tarif repas Foire de la St Luc	1 ^{er} janvier 2023
Tarif spectacle	1 ^{er} janvier 2023

- INSCRIT les recettes afférentes à ces tarifs au budget 2023 ;
- AUTORISE Madame Le Maire à éditer les titres correspondants aux différents tarifs appliqués selon les services;

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

A GUILLESTRE, le 10 janvier 2022, Le Maire, Christine PORTEVIN